

N° : DE/44/5.4/12.04.2021-1

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	39	Absent non représenté :	1
VOTANTS			46

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes à Sorgues, le 12 avril 2021, après convocation légale reçue le 06 avril 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Christelle PEPIN, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Mme Carine BLANC-TESTE (pouvoir donné à M. Samuel MONTGERMONT), Mme Nadège BOISSIN (pouvoir donné à M. Didier CARLE), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Serge SOLER), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE), Mme Emmanuelle ROCA (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etait Absente non représentée :

Mme Cindy CLOP.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Donné acte des décisions du Président

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

Décision n° 24 du 22 février 2021

Prise en gestion courante en matière de surveillance, de garde et d'entretien d'un bien appartenant à l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, situé lieudit « La Coucourelle » à Pernes-les-Fontaines (84210). Parcelle cadastrée section AW numéro 295, correspondant à un terrain nu d'une contenance d'environ 3 442 m², située dans le périmètre opérationnel nécessaire à la réalisation d'un projet d'aménagement d'ensemble.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20210412-12042021_1-

Décision n° 25 du 22 février 2021

Prise en gestion courante en matière de surveillance, de garde et d'entretien d'un bien appartenant à l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, situé lieudit « L'Audifrète » à Pernes-les-Fontaines (84210). Parcelle cadastrée section AY numéro 929, correspondant à un terrain nu d'une contenance d'environ 2 998 m², située dans le périmètre opérationnel nécessaire à la réalisation d'un projet d'aménagement d'ensemble.

Décision n° 26 du 25 février 2021

Signature d'une convention pour la formation à distance d'un agent de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat avec la Fédération Régionale des Offices de Tourisme Provence Alpes Côte d'Azur Office du Tourisme d'Aix en Provence Les allées provençales 300, avenue Giuseppe Verdi – BP 160 13100 AIX EN PROVENCE

- Coût de la formation : 360.00 € Net
- L'effectif formé s'élève à 1 personne
- Date de la session : 2021
- Horaire de la formation : Matin : 9h30 / Après-midi : 17h30
- Durée totale de la formation : 21 heures
- Lieu de la formation : Formation à distance

Décision n° 27 du 1^{er} mars 2021

Nettoyage de la Vitrerie et de la Moquette des locaux de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » - Signature du marché avec la Société ONET Services Avignon 143, Avenue de la Moineaudière 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE, pour un montant annuel de : 6 766.32 € H.T. soit 8 119.58 € T.T.C.

Le marché est conclu pour une année à compter de sa notification et de la signature de l'Ordre de Service. Il sera renouvelable TROIS (3) fois, par reconduction expresse. Le marché aura une durée maximale de QUATRE (4) ans).

Il pourra être dénoncé à la fin de chaque année, moyennant un préavis de deux (2) mois avant l'échéance.

Décision n° 28 du 2 mars 2021

Résiliation du marché N° 99-2006 Mission de Maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour la conception et le suivi de la ZAC de BEAULIEU à MONTEUX.

Le marché a été conclu en 2006 soit il y a plus de 15 ans. La tranche ferme et la tranche conditionnelle de ce marché ont été soldées et le groupement de maîtrise d'œuvre ne peut éventuellement être sollicité que sur la base de journées de travail supplémentaires prévues au marché. Considérant qu'il ne paraît pas opportun de poursuivre la mission sur ce seul fondement, il est décidé :

- de résilier le marché de maîtrise d'œuvre à la date de notification de la présente décision,
- de donner quitus de sa mission au groupement de maîtrise d'œuvre à compter de la même date,
- de dire que le décompte de résiliation est arrêté à zéro dans les conditions du décompte de résiliation joint à la présente.

Décision n° 29 du 5 mars 2021

Signature d'un contrat de service de maintenance d'un copieur (HP PAGE WIDE P57750) avec la Société SYMBIOSE siège social 16 ZA des Tuileries 30390 THEZIERS, moyennant le coût suivant :

- Coût unitaire Noir /Blanc **0,005 € HT**
- Coût unitaire Couleur..... **0,05 € HT**

Le contrat prendra effet à compter de la date de signature du Président de la Communauté "Les Sorgues du Comtat", ce contrat est conclu pour **Quarante-huit (48) mois**.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20210412-12042021_1-

Décision n° 30 du 15 mars 2021

Signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un véhicule et d'un chauffeur à l'Association « Les Restaurants du Cœur » - 14 avenue de l'Etang - 84000 AVIGNON, représentée par son Président Bernard MAGRON, pour le transport des denrées alimentaires un lundi matin sur deux pendant la période du 16 mars 2021 au 30 juin 2021 inclus vers le centre de l'Association des Restaurants du Cœur 182 avenue de la gare à Pernes-les-Fontaines.

La zone d'utilisation du véhicule est fixée au trajet aller et retour de Pernes- les-Fontaines à Avignon (14 avenue de l'Etang). Tout changement de jour devra faire l'objet d'une demande écrite.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

